



# FarmerPools

**Investissez dans l'économie  
réelle sans intermédiaire !**

**Un nouvel outil de financement redistributif est né.  
Soutenez les producteurs et bénéficiez de leurs produits !**



**Livre blanc**  
**27 Avril 2021**  
**Version 0.1.2**  
*Peut être modifié*

# Contenu

1. Présentation générale du projet	3	6.5 Distribution et listing	18
2. Citations	4	7. Vision du projet FarmerPools	19
3. État du marché	5 à 10	7.1 Un pool de liquidité participatif ?	20
4. Problèmes	11	8. La plateforme FarmerPools et sa technologie	21
5. Les solutions FarmerPools	12 à 13	9. Feuille de route	22
6. Conditions de vente du token Farms	14	10. Les outils digitaux et l'ajout 3.0	23
- Informations générales		11. Notions juridiques concernant les FRMP	24 à 25
6.1 Poolisation Fonctionnement	15	12. Équipe de développement	26
6.2 Allocation des rewards (investisseurs)	16	13. Structure d'entreprise	27
6.3 Allocation des rewards (récompenses)	17	13.1 Structure d'entreprise	28 à 30
6.4 Période de test	18	- rewards équipe technique et commerciale	
		14. Avertissement	31 à 32
		15. Facteurs de risques	33 à 39



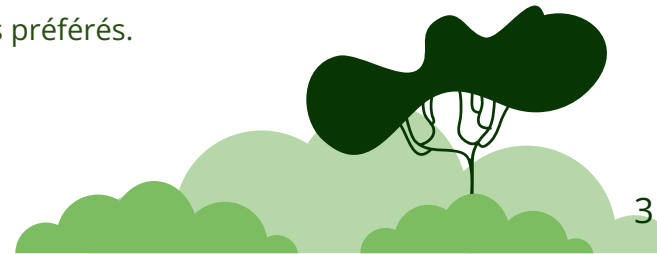
# 1. Présentation générale du projet

**Farmerpools** est en partenariat de **NOKENA SARL** notre but est de créer un écosystème, mettant en relation les agriculteurs/producteurs et les consommateurs-investisseurs, afin de limiter les intermédiaires et de créer un système de pot commun redistributif capable de générer de nombreux avantages autant pour le producteur que pour le consommateur final.

Notre souhait est d'optimiser les leviers capables de sécuriser l'ensemble des parties prenantes liées au pot commun nommé "pool d'investissement". Ce pool sera capable de générer des cryptomonnaies pour l'agriculteur, qui seront ensuite converties en euros et envoyées à l'agriculteur. Concernant les consommateurs-investisseurs, les récompenses se traduiront par des coupons d'achats tokenisés.

Il est désormais possible :

- De garantir la traçabilité et la qualité des produits à prix convenable.
- D'agir pour la préservation des savoir-faire locaux tout en bénéficiant d'un retour sur son investissement.
- De privilégier un mode de distribution plus respectueux de l'environnement via des optimisations logistiques.
- Moins de gaspillage dû au calibrage des fruits et légumes, en soutenant vos producteurs préférés.
- Nous souhaitons optimiser la démarche responsable de nos producteurs.



## 2. Citations

**“L’agriculture, c’est la base de la culture.”**

De Maurice Bédart / Interview

**“Il faut rendre à l’agriculture sa place et son rang.”**

De Alphonse Karr / Roses noires et roses bleues

**“En France on parle quelquefois de l’agriculture, mais on n’y pense jamais.”**

De Alphonse Karr

**“L’agroécologie est un choix de durabilité pour l’agriculture. C’est un mouvement de fond.”**

De Stéphane Le Foll / l’interview du Figaro du 17 février 2015

**“Tout paysan debout domine noble à genoux.”**

Proverbe français

**“Toutes les idéologies politiques qui ont voulu modifier le monde paysan ont échoué parce que le monde agricole ne peut être géré par des théories, il est régi par la réalité.”**

De Olivier de Kersauson / Homme libre...

**“Rien n’est meilleur que l’agriculture, rien n’est plus beau, rien n’est plus digne d’un homme libre. Elle suffit amplement aux besoins de notre vie.”**

De Damase Potvin / Restons chez nous



### 3. État du marché

**Une source de croissance économique** : En 2013, le seul secteur agricole a contribué à hauteur de 1,5% au produit intérieur brut français, pour un montant de 32,1 milliards d'euros courants. La contribution au PIB de l'ensemble constitué par l'agriculture et les industries agroalimentaires était de 3,6%.

**Un secteur en excédent commercial** : 11,5 milliards d'euros en 2012, 9,1 milliards d'euros en 2015. Les boissons, vins et spiritueux représentent la part majoritaire des exportations, suivis des céréales et des produits laitiers.

**Une activité créatrice d'emplois** : En 2013, plus de 922 000 personnes participaient régulièrement au travail des exploitations agricoles. Sur les années récentes, un renforcement de la féminisation peut être constaté parmi les jeunes exploitants puisqu'il y avait 12,5% de femmes parmi ceux-ci en 2010, contre 11,1% en 2000. Enfin, l'agriculture est aussi un secteur de formation, avec 804 établissements d'enseignement technique et 20 écoles d'enseignement supérieur.

**Un ancrage sur le territoire français** : Sur les 55 millions d'hectares que compte le territoire français métropolitain (550 000 kilomètres carrés), un peu plus de 28 millions d'hectares étaient occupés par des activités agricoles en 2014. En outre, la France comptait près de 490 000 exploitations agricoles lors du dernier recensement agricole de 2010, avec une surface moyenne de 52,6 ha, contre 14,1 ha pour l'Union Européenne à 27.

**Un enjeu primordial pour l'alimentation des consommateurs** : Selon l'enquête Budget de famille de l'INSEE, en 2011, pour l'ensemble des ménages, le budget consacré à l'alimentation était de 23% : 15% en produits alimentaires, 3% en boissons, 1% à la cantine et 4% dans d'autres lieux de restauration.



### 3. État du marché

**Une production animale importante** : La France est le second producteur laitier européen et le premier producteur de viande bovine, avec 1 420 400 tonnes en 2014. Elle possède également le troisième cheptel porcin (derrière l'Allemagne et l'Espagne).

**Des productions végétales diversifiées** : La part des céréales dans les productions végétales s'élevait en 2013 à 27%, suivie par la viticulture (25%). Les rendements des cultures d'été étaient en hausse sur la décennie 2000-2010 (maïs, orge, colza). Enfin, la production de fruits en 2013 s'est établie au niveau de 3,1 millions de tonnes (dont 58% de pommes), et celle de légumes frais autour de 5,4 millions de tonnes (14% de tomates et 11% de carottes). La place de la France est centrale pour les céréales : elle assure 27% de la production européenne de blé, 23% de celle de maïs et 17% de celle de l'orge.

**Le poids croissant de l'agriculture biologique** : En 2012, 4,7% des exploitations agricoles françaises cultivent en mode biologique 3,7% des surfaces ; la barre du million d'hectares cultivés en agriculture biologique a été franchie cette même année. Le chiffre d'affaires du marché du bio en France s'élevait en 2012 à près de 4,2 milliards d'euros, soit le double de celui de 2007. 64% des Français ont consommé bio en 2012 et la part des consommateurs réguliers (au moins une fois par mois) s'élève à 43% alors qu'elle était de 37% en 2003 et de 40% en 2011.

Sources : Agreste



### 3. État du marché

<b>Blé et épeautre</b>	<b>24% de la production de l'UE</b>	<b>1ère place</b>
Maïs (grains)	21% de la production de l'UE	1ère place
Oléagineux (y compris semences)	21% de la production de l'UE	1ère place
Fruits	13% de la production de l'UE	3ème place
Légumes frais	10% de la production de l'UE	3ème place
Vins	55% de la production de l'UE	1ère place
Bovins	25% de la production de l'UE	1ère place
Porcins	9% de la production de l'UE	3ème place
Ovins et caprins 15%	15% de la production de l'UE	2ème place
Volailles	16% de la production de l'UE	1ère place
Lait	16% de la production de l'UE	2ème place

Source : Commission européenne

# 3. État du marché

## La France, en matière de production agricole, reste la première en Europe

Nous le savons tous, pendant des milliers d'années l'optimisation de l'agriculture a permis l'émergence des grandes civilisations, grâce à notre positionnement géographique avantageux.

Nous avons la chance d'avoir le climat comme allié. Notre amour pour la culture des terroirs et des savoirs faire a permis d'entretenir la qualité des produits que nous consommons.

L'ensemble de ses facteurs combinés nous a permis de positionner la France comme l'un des leaders agricoles et gastronomiques dans le monde.

## Qualité de production et gastronomie

Le maintien de cette excellence en matière de produits du terroir et de la visibilité internationale qu'entretient la France dépend du dévouement des milliers d'hommes et de femmes à travers le pays.

La question est la suivante :

**Pour combien de temps resterons-nous leader face à une mondialisation de plus en plus féroce ?**





# 3. État du marché

## Au niveau mondial

Compte tenu de la faible dynamique de la production française alors que la demande mondiale augmente, la France fait partie des pays ayant perdu le plus de parts de marché au niveau mondial depuis 2000.

Après une période de croissance entre 2000 et 2010, essentiellement par un effet prix, les exportations françaises sont stabilisées depuis 2016 alors que la demande mondiale reste soutenue. Ainsi, alors qu'elle était le troisième principal exportateur mondial en 2005, la France occupe désormais le sixième rang avec environ 4,5 % de parts de marché.

Avec une perte de près de 2 points de parts de marché en 10 ans, elle affiche le plus fort recul mondial.

Si la plupart des pays développés voient leur situation concurrencée par l'émergence de nouvelles puissances agricoles, notamment par la Pologne et les pays émergents (Brésil, Inde, Chine, Indonésie, Vietnam), certains concurrents directs de la France maintiennent leurs positions comme l'Allemagne, les Pays-Bas ou l'Espagne.

Désormais, l'Allemagne et les Pays-Bas ont des parts de marché supérieures à la France en matière agricole sur les marchés mondiaux.



### 3. État du marché

Depuis le milieu des années 2000, plusieurs rapports ont mis en exergue l'érosion de l'excédent commercial agroalimentaire français et la dégradation de la compétitivité de l'agriculture et des industries de la transformation face à la concurrence. Parmi les plus récents, celui de la Cour des Comptes (5 mars 2019) et celui du Sénat (28 mai 2019), ont dressé un constat alarmant sur la situation du commerce extérieur agroalimentaire français, et ont indiqué que cette érosion pourrait conduire d'ici quelques années à la disparition de l'excédent et laisser place à un déficit commercial. Se pencher sur l'évolution des échanges de produits agricoles et alimentaires de la France est d'autant plus recommandé et justifié qu'il s'agit d'un des rares domaines affichant un excédent chronique et durable.

Le service études, références et prospective des chambres d'agriculture de France se propose d'établir un diagnostic sur la situation du commerce extérieur agroalimentaire français, qui sera suivi de quelques réflexions visant à identifier les leviers d'un redressement potentiel du secteur agricole et alimentaire national. La véritable question que nous devrions nous poser en tant que leaders mondiaux en matière de production agricole (surface/production/qualité) n'est pas de savoir combien coûtent le maintien et l'entretien des terres agricoles.

Mais allons-nous laisser nos ressources agricoles et la qualité de nos terroirs dépérir ?

Combien d'agriculteurs/producteurs malgré les subventions ne peuvent plus maintenir leurs activités qui sont pourtant essentielles à notre survie. Le résultat sera simple la rareté de la ressource/puissance agricole française entraînera une flambée des prix face à la concurrence mondialisée (Brésil, Inde, Chine, Indonésie, Vietnam), pour finir nous aurons une dépendance agricole et une défaite de la qualité vs quantité. Nous risquons donc une future dépendance alimentaire et de négliger un secteur qui relie des milliers de savoirs faire.

***Il est désormais temps de prendre soin de notre patrimoine.***

# 4. Problèmes



Plusieurs problèmes peuvent arriver lorsqu'on est producteur :

- Les ravageurs.
- Les maladies.
- Les problèmes environnementaux.

Au-delà de ça, les producteurs ont aussi des problèmes :

- Suicide d'un agriculteur tous les 2 jours en France.
- Problèmes économiques / endettement.  
(plus de la moitié des paysans français gagnent moins de 354 euros par mois).
- Manque de reconnaissance.
- Travail physique.
- Stress de ne pas pouvoir récolter en quantité suffisante pour vivre de son activité (pressions de la grande distribution, du marché)...
- Solitude.
- Paiements différés (incertitudes de revenus).
- L'agriculture ne pèse quasiment plus rien dans l'économie française (1,70%).
- La part des emplois agricoles dans l'ensemble du marché du travail représente 3,30%.
- Les aides sont souvent négociées à la baisse par d'autres pays membres de l'UE tels que la Suède, la Grèce, Pays-Bas.
- Normes excessives ou coûteuses.

## 5. Les solutions FarmerPools



*Créer une plateforme qui permettra d'apporter la poolisation au monde de l'agriculture.*

- Faire connaître les producteurs ainsi que leurs produits.
- Pérenniser le savoir-faire et bénéficier en retour de produits frais ou exclusifs.
- Augmenter la rapidité d'expansion des petites exploitations.
- Abaisser les coûts de production.
- Pré-revenus pour les producteurs.
- Marketing pour les exploitations.
- Diminuer la pression des marchés sur les producteurs.
- Augmentation de la qualité des produits.
- Le Pool de liquidité agira de façon autonome, ce qui inclut des paiements sécurisés et automatisés 7J/7 24h/24.
- Une autre manière de répondre aux besoins des consommateurs toujours plus exigeants.
- Permettre la mise à niveau de sa production vers du bio de meilleure qualité.
- Augmenter son accessibilité grâce aux outils du monde digital (wallet, portail internet, QR CODE etc).
- Diminuer le risque lié aux imprévus.
- Diversifier son activité ce qui la rendra plus résiliente face aux difficultés impossible à prévoir.
- Diminution de la dépendance des producteurs aux subventions souvent trop longues à obtenir.
- Diminution de la dépendance liée aux fournisseurs.
- Possibilité de créer un système de trésorerie permettant de pallier les aléas climatiques.

## 5. Les solutions FarmerPools

- La mise en place d'outils simples pour tout un chacun avec plus d'interactions et d'engagements via le pool d'investissement.
- Redistribuer plus équitablement l'argent (moins d'intermédiaires, contacts directs, moins de frais, moins de pression des grosses entreprises qui poussent les prix à la baisse).
- Organiser et optimiser ce marché via un réseau de producteurs/agriculteurs indépendant, avec la diversification de leurs revenus de manière passive, et des avantages pour le client final.
- **Pour les particuliers** nous souhaitons établir une stratégie d'amélioration et d'augmentation du panier d'achat sans coûts supplémentaires grâce au pot redistributif.
- **Cahier des charges** : Le producteur s'engage à délivrer les informations concernant la qualité, la quantité, assurer la livraison des marchandises.

*Tout cela est réalisé par la création d'un site web de référencement des producteurs poolisés (basé sur la blockchain Waves), simple d'utilisation, avec un système d'investissement simple et un service commercial.*



## 6. Conditions d'obtention du token FRMP

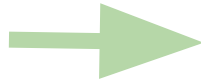


### Informations générales

<b>SIGLE / TICKER</b>	FRMP
<b>BASEE SUR</b>	Blockchain Waves
<b>PROTOCOLE</b>	WavesNG
<b>TYPE DE TOKEN</b>	<p>LE FRMP EST INDEXÉ SUR L'EURO (1 FRMP = 1 EUR).</p> <p>Pour un investissement sur un producteur(par an). 37,5% des rewards générées par/an seront pour le producteur 25% des rewards générées par/an pour les Farmer's Angel's 25% des plus value générées par/an pour le fonctionnement de la plateforme (technique et commercial) 12,5% des plus value générées par/an pour le SAFU <i>*rendements en tant que client/investisseurs uniquement</i></p>
<b>DURÉE</b>	SOUS FORME DE BON D'ACHAT JUSQU'À SON UTILISATION
<b>Prix du token</b>	<p>Pour le producteur, la valeur des produits sera proposée en crypto-monnaie ou en € complétée par les rewards générés par le pool.</p> <p>Pour les consommateurs investisseurs, bénéficiers de bons d'achat et aux tokens générés par le pool, ainsi que des remises ou des packagings produits (selon le producteur).</p>
<b>Méthodes de paiement</b>	<p>Euros (EUR)*, Bitcoin (BTC), Tether (USD-T), USD-Coin (USD-C) <i>*uniquement pour les agriculteurs/producteurs.</i></p>

## 6.1 Poolisation fonctionnement\*

LE POOL GLOBALISÉ GÉNÉRERA UN RENDEMENT



REWARD GLOBALE 100% SERA DISTRIBUÉ



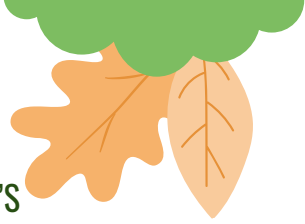
REWARD INVESTISSEURS  
PENDANT 2 ANNÉES RENOUVELABLE



REWARD FARMERPOOLS



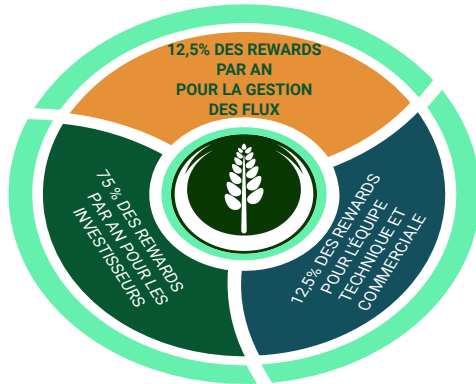
4 PROFILS  
PRODUCTEURS  
INVESTISSEURS  
FARMER'S ANGEL'S  
FARMERPOOLS



VOUS DEVENEZ FARMER'S ANGEL'S  
À LA 3 ÈME ANNÉE



## 6.2 Allocation des rewards\* (investisseurs)



Première année



Deuxième année



Troisième année (Farmer's Angels)

*La première année sera l'année des investisseurs, nous laissons le pool proposer sa plus value.*

*Nous accompagnons le producteur vers l'évolution de son activité via le pot redistributif.*

*Le producteur aura la tâche de proposer des produits de qualité disponible sur notre portail e-commerce ou par livraison.*

*\*Nous vous informons qu'il est nécessaire pour accompagner l'activité des producteurs, agriculteurs dans leurs évolutions de laisser le montant travailler. Si toutefois il vous est nécessaire de retirer le montant, aucune plus value ne vous sera envoyé.*

*La précédente plus value sera réinjectée dans le pot redistributif pour vous permettre de bénéficier du compounding.*

*Vous pourrez récupérer votre plus value pour vos achats et soutenir les agriculteurs via les achats en FRMP sur notre site internet.*

*Ou laisser votre rendement travailler pour vous.*

*\*Nous vous informons qu'il est nécessaire pour accompagner l'activité des producteurs, agriculteurs dans leurs évolutions de laisser le montant travailler. Si toutefois il vous est nécessaire de retirer le montant, aucune plus value ne vous sera envoyé.*

*Le pool d'investissement est dit figé.*

*Les rewards seront converties en FRMP et vous pourrez les dépenser en tant que Farmer's Angels (client/investisseurs).*

*7,5% de notre marge sera injectée dans le pool de liquidité.*

*Vous aurez droit à une rétribution annuelle de 5% ainsi qu'un cashback de vos achats de 1% à 5% reversé tous les mois dans votre tableau de bord pour vos futurs achats ou à votre convenance dans le pool de liquidité.*

*\*Nous vous informons que le pool de liquidité correspond à la marge disponible pour soutenir l'ensemble des activités proposées par FarmerPools. Il n'est en aucun possible de récupérer la marge des achats injecter dans la pool, mais uniquement un dépôt en tant qu'investisseur*



## 6.3 Allocation des rewards\* (récompenses)

Pour chaque achats sur notre site internet  
(Farmer Angel's)

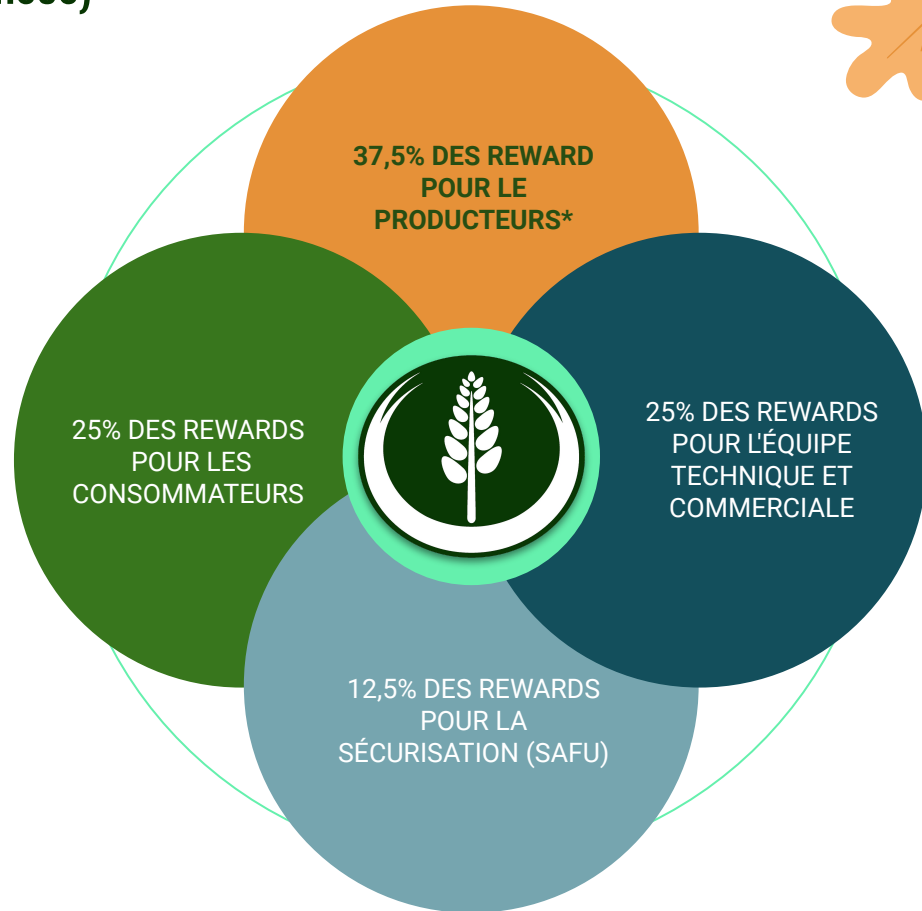
*Nous vous informons qu'il sera nécessaire de laisser le pool augmenter durant au minimum une année d'exploitation en tant qu'investisseur*

*Pour permettre à votre placement d'aider votre producteur et de bénéficier de l'ensemble des avantages liés au pool d'investissement sous forme de coupons d'achat en FRMP mois après mois, année après année, que vous pourrez dépenser chez vos producteurs préférés via notre site internet.*

*Le SAFU sera utilisable en cas d'imprévue pour augmenter la sécurité pour les investisseurs / consommateurs, les producteurs ainsi que FarmerPools*

*Tout retrait avant la date d'anniversaire d'une année aura comme conséquence la récupération du capital investi sans les rendements prévus, car nous avons comme philosophie d'aider le producteur à se développer et surtout de pérenniser son activité à son meilleur niveau sur le long terme.*

*Nous spécifions également que la somme récoltée par le producteur sera uniquement dédiée à l'optimisation de l'activité de celui-ci en matière de services, prix, sécurisations de son activité, revenus complémentaires recrutements etc...*



## 6.4 Période de test



FarmerPools va être testé auprès des clients/investisseurs pendant 12 mois maximum de manière locale mais également auprès des Early Adopters.

Nous proposerons pendant la première année d'investissement dans le pool en cas d'impossibilité de valider de nouveaux producteurs dans les réseaux de FarmerPools, le remboursement du capital investi.

Concernant les producteurs/agriculteurs, une analyse des résultats tous les 6 mois sera demandée. La stratégie FarmerPools pourra être implantée et complémentaire au projet PlantFarm.

Évidemment l'ensemble des parties prenantes seront informées des avancées et des possibilités.

## 6.5 Distribution et listing

Un listing du token sera proposé en avant première par le **CEO Guillaume Thuillet** via une ICO dédiée, par la suite nous aurons une phase de recherche et de prospection pour l'ensemble des producteurs en île de France que nous contacterons pour faire bénéficier du modèle d'affaire.

## 6.4 Période de test

FarmerPools va être testé auprès des clients/investisseurs pendant 12 mois maximum de manière locale mais également auprès des Early Adopters.

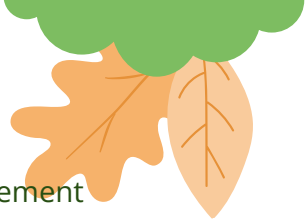
Nous proposerons pendant la première année d'investissement dans le pool en cas d'impossibilité de valider de nouveaux producteurs dans les réseaux de FarmerPools, le remboursement du capital investi.

Concernant les producteurs/agriculteurs, une analyse des résultats tous les 6 mois sera demandée. La stratégie FarmerPools pourra être implantée et complémentaire au projet PlantFarm.

Évidemment l'ensemble des parties prenantes seront informées des avancées et des possibilités.

## 6.5 Distribution et listing

Un listing du token sera proposé en avant première par le **CEO Guillaume Thuillet** via une ICO dédiée, par la suite nous aurons une phase de recherche et de prospection pour l'ensemble des producteurs en île de France que nous contacterons pour faire bénéficier du modèle d'affaire.



## 7. Vision du projet FarmerPools

FarmerPools est née avec la conviction suivante :

Grâce à l'émergence des outils liés à la Blockchain, nous pouvons préserver et maintenir durablement nos terres agricoles avec pour ambition d'accéder à une économie saine et redistributive pour tous.

L'agriculture et son maintien sont nécessaires à tous, malheureusement ils dépendent des subventions face à une économie de marché qui n'est pas soutenable localement, surtout face à une concurrence désormais mondialisée.

Il est certain que de futurs défis nous attendent et qu'ils seront d'ordres environnementaux, énergétiques, technologiques, sociaux et dorénavant pandémiques. L'ensemble de ces éléments risque de survenir à nouveau.

C'est pour cela que nous nous devons d'élaborer des stratégies de financement, pour éviter de maintenir sous perfusion des hommes et des femmes dans un état de survie ou de surproduction dévastatrice pour l'environnement.

Il est désormais indispensable d'éviter la dépendance nationale en matière d'acheminement des matières premières via la délocalisation mais surtout de l'abandon du secteur agricole en matière de financement malgré son énorme potentiel.

Nous sommes en mesure, grâce à la coopération et la technologie, de préserver tout un pan de l'économie agricole vers une dynamique d'entretien de notre environnement et des sols.

De maintenir des salaires décents pour des milliers d'hommes et de femmes passionnés par la nature et son entretien qui reste essentiel à toute économie qui se respecte.

L'agriculture migrera sereinement grâce à son financement optimisé vers **"l'agriculture"** plus respectueux des sols pour faire mieux avec moins, équitable et durable, c'est un défi à relever pour ces acteurs, soutenu par les consommateurs-investisseurs.

## 7.1 Un Pool de liquidité participatif ?

Dans la langue de Shakespeare "liquidity pool" ce sont des réserves de jetons (pot commun). Nous souhaitons résoudre de nombreux problèmes : l'un d'entre eux est le manque de liquidités.

Le pool pourra assurer la présence de liquidités 24h/24. La partie participative viendra du montant total collecté pour proposer des plus-values redistribuées toujours plus élevées.

Pour les producteurs, le pool fonctionnera comme une trésorerie capable de générer un revenu passif pour lui et son activité.

En échange nous souhaitons rétribuer l'effort d'immobilisation du montant proposé pour aider les producteurs en bons d'achat tokenisés pour le consommateur-investisseur.

Le producteur sera libre de proposer de nombreux avantages sur sa boutique.

Une plateforme digitale pour la levée de fonds sera créée pour l'occasion pour chaque producteur souhaitant pérenniser son activité et diversifier ses revenus.

- À partir du moment où votre producteur se développe vous bénéficierez d'une nouvelle manière de consommer aussi bien de manière éthique, durable que rentable.
- FarmerPools a pour but de devenir une super plateforme.

Nous donnons la priorité au développement, afin que vous puissiez avoir une dynamique d'achat équitable. Dans un deuxième temps, les fonds seront utilisés pour le marketing et l'évolution de l'activité agricole, de plus en plus de monde pourra connaître ce système et en bénéficier.

## 8. La plateforme FarmerPools et sa technologie

Pour les professionnels,

FarmerPools met en place des pages “Présentation du producteur” sur le site de FarmerPools.

La mise en place d'une logique de diversification et de transparence de l'activité grâce à des outils technologiques.

- Nous optimisons l'évolution du métier de producteur.
- Obtenir des produits supplémentaires ou des bons d'achat.
- Faciliter l'achat à moindres frais sur le long terme.
- Augmenter sa visibilité et la transparence de son activité.
- Permettre la mise en place d'une communication pertinente à moindres frais.

Un pool de liquidité conséquent vous permettra d'acquérir de nombreux avantages qui seront listés sur la page produit du producteur exemple : prix, produit du terroir, bon d'achat, etc.

La mise en place de fiches explicatives et de l'offre commerciale qui complètera son activité principale.

L'ajout d'outils digitaux et marketing pour les producteurs tels qu'un smartphone, wallet, PLV etc...

Nous assurons la partie commerciale, marketing digitale et maintenance technique en complément nous assurons également le suivi des producteurs.

Lors des audits nous proposons des stratégies adaptées et personnalisées à l'activité de producteur souhaitant pérenniser son activité par la pertinence des outils liés à la blockchain.

## 9. Feuille de route

**Avril 2022 :** Finalisation du projet (site web + réseaux sociaux, service après vente)

**Mai 2022 :** Listing des producteurs/producteurs + call pour rendez vous et audit.

**Juin 2022 :** Mise en place de la démarche commerciale des futurs livrables auprès des professionnels

**Juillet 2022 :** Phase d'audit : mise en place des partenariats, planification, budgétisation, optimisation des services.

**Septembre 2022 :** Développement du site et phase commerciale et marketing du site internet

**Octobre 2022 :** Audit des actions à réaliser pour l'optimisation des achats sur le lieux de vente.

**Novembre 2022 :** Développement du site + communication + préparation à la mise en place de la solution technologique et logistique.

**Décembre 2022 :** Analyse des résultats, planification de la livraison, mise en place de la distribution pour la période de Noël pour les clients finaux

# 10. Les outils digitaux et l'ajout 3.0

Nous savons que la pédagogie et la technologie sont désormais capables d'apporter la sérénité et la sécurité à tous les niveaux.

## **Waves Exchange à de nombreux atouts**

- Une plateforme tout-en-un.
- Open source. Aucun coût de mise place pour installer un wallet fonctionnel.
- Coût de transaction et de transfert extrêmement faible 0,001 WAVES.
- Interface minimaliste ce qui la rend accessible au plus grand nombre.
- Utilisation de QR CODE.



# 11. Notions juridiques concernant les FRMP

Les tokens FarmerPools (FRMP) sont du code informatique avec des éléments cryptographiques qui sont obtenus en tant que jetons d'utilité (bons d'achat tokenisés) pour l'écosystème FarmerPools.

Ils sont basés sur la blockchain Waves. Les FRMP ne fonctionnent qu'à l'intérieur de l'écosystème FarmerPools.

Leur création est conditionnée par la nécessité de développer une économie interne qui établira des relations transparentes et équitables. Les FRMP sont destinés à être utilisés par leurs détenteurs uniquement dans le cadre des utilités qui leur ont été attribuées. Le nombre de ces utilités peut augmenter avec le temps en raison de la création de nouveaux services ou fonctionnalités.

Une personne souhaitant accéder aux services fournis par l'écosystème Farmerpools devra investir sur un producteur afin d'obtenir des FRMP en retour.

Lors de l'investissement sur un producteur et de l'obtention de FRMP, l'acheteur doit connaître les restrictions applicables à leur vente ultérieure et est donc tenu de suivre les instructions de l'échange concernant les ventes.

La plateforme Farmerpools offrira aux détenteurs de FRMP l'occasion d'exprimer leur opinion sur les opérations en question. Le système de consultation sera un outil clé pour cela. Ces décisions, exprimées par le biais du vote par communauté décentralisée, serviront de directives consultatives pour la gestion de FarmerPools. L'équipe de développement prendra systématiquement en compte les résultats du vote.

# 11. Notions juridiques concernant les FRMP

Les détenteurs du token pourront l'utiliser pour acheter des produits chez les producteurs du réseau.

Farmerpools construira un système de motivation bien équilibré qui encouragera les utilisateurs à remplir correctement leurs fonctions, augmentant ainsi l'efficacité de tout l'écosystème. Cela se traduira principalement par une compensation pour la participation active à l'écosystème (commissions). Une indemnité sera versée en FRMP, cryptomonnaies ou euros (en fonction du paiement du client), dans le but de permettre aux utilisateurs de participer à la croissance de Farmerpools.

Les FRMP ne sont pas des valeurs mobilières, et ce dans n'importe quel pays. Le présent livre blanc ne constitue pas un prospectus ni une sollicitation pour un investissement. Il n'est pas non plus une offre d'actions.

Ils ne sont pas destinés à être utilisés, sous quelque forme que ce soit (achat, vente, échange, ...), dans une juridiction où cela est interdit par la loi.

Ils ne représentent pas un prêt, ni un titre de créance, ni une obligation vis à vis de la société émettrice. Ils ne confèrent aucun droit de créance sur les actifs financiers de la société émettrice.

Les détenteurs n'ont droit à aucune forme garantie de dividendes, de distributions de revenus ou de droits de vote au sein de la société émettrice. Ils ne sont pas remboursables. De plus, aucune promesse de performance ou de valeur future n'est faite, y compris aucune promesse de valeur intrinsèque, aucune promesse de paiement continu et aucune garantie que les jetons FRMP conserveront une valeur particulière.



## 12. Équipe de développement

**Guillaume THUILLET** : PDG / DSI / Manager projet. Diplôme : Ingénieur commercial Entrepreneur Blockchain et youtubeur crypto / Dans l'Internet depuis 1998. A géré une deuxième entreprise dans le domaine des fruits séchés et graines germées. guillaume@nokenchain.net lejardindeguillaume.fr Twitter : @JdndeGuillaume

**Edouard ELRIC** : Directeur Général : Jeune entrepreneur dans le domaine Blockchain et le Pool d'investissement contact@farmerpools.com

**Matthieu CHASSAGNE** : Responsable marketing et communication / Revendeur Nokenchain Trésorier et organisateur d'événements chez N&M, agent immobilier, autoentrepreneur. matthieu@nokenchain.net

**Agence EDISSIO** : Spécialiste relations presse Agence de marketing, communication et relations presse Marion (assistante marketing) et Céline (assistante de développement), 09.74.74.79.09 bonjour@edissio.com edissio.fr

**Youssef HABNOUN** : Responsable clientèle téléphone Technico-commercial B2B cryptomonnaies youssef.h951@gmail.com

**Margot SCHERBERICH** : Community manager margot.scherberich@hotmail.fr

**Marin MARGUERITE** : Responsable design PDG de Marin Design contact@marindesign.fr marindesign.fr

**Chandan LUNTHI** : Webmaster Développeur blockchain et applications mobiles / Project manager chandan.lunthi@oodlestechnologies.com  
**Mohit VIRMANI** : Webmaster Architecte en solutions informatiques / spécialiste en technologies (intelligence artificielle, machine learning, LSTM - deep learning, réseau neuronal convolutif)

**Mohit VIRMANI** : Webmaster Architecte en solutions informatiques / spécialiste en technologies (intelligence artificielle, machine learning, LSTM - deep learning, réseau neuronal convolutif) / Senior project manager mohit.virmani@oodlestechnologies.com

# 13. Structure d'entreprise

FarmerPools a été créé en partenariat avec l'entreprise partenaire NOKENA SARL, entreprise française enregistrée sous le numéro SIREN 907.820.229 en 2021 (sous forme de SARL) dont le but est d'organiser la gestion des flux et de soutenir le développement via sa sécurité financière en tant que partenaire de FarmerPools.

Tous les intervenants de l'équipe de développement fonctionnent en tant qu'indépendants dans un but commun.

Nous ne souhaitons pas de structure de type salariale pour ce projet, autant que cela sera possible. Si la création d'une structure plus importante devient nécessaire, une entreprise, sous un autre statut, sera créée, mais nous souhaitons décentraliser au maximum le fonctionnement pour laisser à chacun son indépendance et permettre la décentralisation totale à terme (sorte de coopérative blockchain fonctionnant via l'ensemble des utilisateurs).

FarmerPools est donc une entreprise **sans salariés, à vocation de système Internet coopératif.**

Chacun peut venir y travailler (utiliser le système) pour y gagner sa vie. La marque "FarmerPools".



# 13.1 Structure d'entreprise (rewards équipe technique et commerciale)

Les rewards concernant la partie technique et commerciale seront également attribuées via le système glissant de la manière suivante :

## Première année en coopération avec NOKENA SARL

**Le COO :** 60% des rewards permettra les actions suivantes :

- Contact, phoning, déplacements, audits pour les producteurs.
- Accompagnement clientèle avec mise en place des outils 3.0 pour les diverses activités du producteur.
- Gestion juridique commerciale, marketing de l'activité FRMP.
- Mise en place d'une trésorerie en cas d'imprévue.

**Équipe technique :** 30% des rewards permettra les actions suivantes :

- maintenance, gestion de l'ensemble des processus liés à la communication digitale des producteurs.
- La mise à niveau 3.0 et implémentation des fonctionnalités liées au pool d'investissement.
- Cette partie sera assurée par l'équipe de NOKENA.

**Gestion des paiements et allocation :** 10% + prorata des tâches réalisées sous forme de prime. (SAV, marketing, gestion etc...)



# 13.1 Structure d'entreprise (rewards équipe technique et commerciale)

## Deuxième année en coopération avec NOKENA SARL

**Le COO :** 65% des rewards permettra les actions suivantes :

- Recrutement et formation pour le développement commercial et marketing des producteurs.
- Accompagnement des producteurs et bilan des activités.
- Mise en place d'une trésorerie en cas d'imprévue.

**Equipe technique :** 25% des rewards permettra les actions suivantes :

- Maintenance, gestion de l'ensemble des processus liées à la communication digitale des producteurs.
- La mise à niveau 3.0 et implantation des fonctionnalités liée à la pool d'investissement.

cette partie sera assurée par l'équipe de NOKENA SARL.

**Gestion des paiements et allocation :** 10% + prorata des tâches réalisées sous forme de prime. (SAV, marketing, gestion etc...)

-



# 13.1 Structure d'entreprise (rewards équipe technique et commerciale)

## Troisième année en coopération avec NOKENA SARL

**Le COO :** 70% des rewards permettra les actions suivantes :

- Recrutement et formation pour l'ensemble des processus mis en place pour les années 1 et 2.
- Développement commerciale et marketing des producteurs.
- Préparation juridique en tant que future filiale.
- Mise en place d'une trésorerie en cas d'imprévue.
- Recrutement et formation de l'équipe technique pour pérenniser les actions 3.0.

**Equipe technique :** 20% des rewards permettra les actions suivantes :

- Maintenance, gestion de l'ensemble des processus liées à la communication digitale des producteurs.
- La mise à niveau 3.0 et implantation des fonctionnalités liée à la pool d'investissement.
- validation de la formation et de l'équipe technique.

**Gestion des paiements et allocation :** 10% + prorata des tâches réalisées sous forme de prime. (SAV, marketing, gestion etc...)

- validation de la formation pour la gestion des paiements et allocation.

**Quatrième année et suivante :**

- **validation et finalisation complète de l'activité FRMP en collaboration avec NOKENA SARL**

**10%** du bénéfice net reversé à **NOKENA SARL** en tant que business angel's.



# 14. Avertissement

Les informations contenues dans ce livre blanc peuvent ne pas couvrir tous les aspects et n'impliquent aucun élément d'une relation contractuelle. Son contenu ne lie pas la société émettrice et est susceptible de changer en fonction des recherches et du développement de Farmerpools et de Nokenchain. Le présent livre blanc ne constitue pas un conseil en investissement, juridique, fiscal, réglementaire, financier, comptable ou autre, et ne vise pas à servir de base à une évaluation d'une transaction d'acquisition de cryptomonnaies.

Avant d'obtenir des cryptomonnaies, un investisseur potentiel devrait consulter ses propres conseillers juridiques, en investissement, en fiscalité, en comptabilité et autres, afin de déterminer les avantages potentiels, le fardeau et les autres conséquences d'une telle transaction.

Rien dans le présent livre blanc ne sera considéré comme constituant un prospectus, une sollicitation d'investissement, ni une offre ou une sollicitation d'offre d'achat de titre dans aucun pays.

Le présent document n'est pas composé en conformité avec les lois ou règlements de toute juridiction, ni n'est soumis à aucune de ces lois qui interdisent ou restreignent de quelque manière que ce soit les transactions relatives aux jetons numériques ou à leur utilisation.

Certains relevés, estimations et informations financières contenues dans ce livre blanc constituent des déclarations ou des informations prospectives. Ces déclarations ou informations prospectives impliquent des risques et incertitudes connus et inconnus qui pourraient entraîner un écart important entre les événements ou résultats réels et les estimations ou résultats implicites ou exprimés dans ces déclarations ou informations prospectives.





## 14. Avertissement

Les cryptopièces FRMP ne peuvent pas être revendues ou aliénées par leur titulaire à des personnes physiques ou morales ayant leur résidence habituelle ou siège social aux États-Unis d'Amérique (y compris leurs États et le district de Columbia), Porto Rico, îles vierges des États-Unis, toutes autres possessions des États-Unis d'Amérique, ou dans le pays ou le territoire où les transactions en tokens sont interdites ou restreintes de la sorte par les lois en vigueur et règlements.

Si la personne restreinte récupère des cryptomonnaies, elle le fait de manière illégale, non autorisée ou frauduleuse et, à cet égard, en tirera des conséquences négatives.

Une activité à Singapour, en République Populaire de Chine ou dans d'autres pays ou territoires où les transactions liées aux cryptopièces relèvent de la réglementation restrictive ou exigent que la société émettrice soit enregistrée ou agréée par toute autorité gouvernementale applicable.

Il est rappelé aux propriétaires de cryptomonnaies que ce livre blanc leur a été présenté au motif qu'ils sont des personnes légalement autorisées à le lire dans leur pays de résidence. Il est de la responsabilité de chaque investisseur de déterminer s'il peut légalement obtenir des cryptomonnaies dans son pays de résidence.

Il est de la responsabilité de chaque acheteur de déterminer s'il peut légalement acheter des cryptomonnaies dans son pays de résidence.

Ce livre blanc en langue française est la principale source d'information officielle sur le projet Farmerpools. Les informations contenues dans ce document peuvent être traduites dans d'autres langues.

Au cours de la traduction, certaines informations peuvent être perdues, modifiées ou présentées de manière erronée. L'exactitude de ces versions alternatives ne peut être garantie. En cas de conflit ou d'incohérence entre ces traductions, le présent livre blanc en langue française et ses dispositions prévaudront.



# 15. Facteurs de risques

L'obtention de cryptopièces FRMP implique un haut niveau de risque. Chaque investisseur doit considérer les informations suivantes avec attention avant de faire un achat sur le site web. Si certains de ces risques arrivent, la plateforme FarmerPools et la valeur des cryptomonnaies peuvent être affectées. Les risques indiqués ci-dessous peuvent ne pas être les seuls qui peuvent arriver.

## 1. Risques sur la valeur de la cryptomonnaie

### 1.1. Droits et fonctionnalités

Les cryptomonnaies n'ont pas de droits, utilisations, buts et fonctionnalités sur la plateforme à part être envoyées aux clients une fois les récoltes vendus. La société émettrice ne garantit pas aux acheteurs que les cryptomonnaies ont des droits.

### 1.2. Manque de développement du marché

Etant donné que les cryptomonnaies n'ont pas été introduites par un crypto-exchange public, la vente ne peut se résumer à une situation de liquidité et le prix peut être volatile. Même si les cryptomonnaies sont échangeables sur des crypto-exchanges par la suite, il se peut qu'il n'y ait pas assez d'acheteurs et de vendeurs. Les propriétaires peuvent mettre du temps à obtenir de la liquidité. Dans le pire scénario, il est possible que l'échange ne soit pas possible. Les crypto-exchanges peuvent ne pas être régulés.



# 15. Facteurs de risques

## 1.3. Risques liés à la spéculation

La valeur d'une cryptomonnaie/token sur un échange est en général non-transparente et très spéculative. Les cryptomonnaies ne sont pas, en général, garanties par des actifs tangibles. La valeur peut fluctuer fortement dans une courte période. Il y a un risque que le propriétaire perde son capital. Dans le pire scénario, les cryptomonnaies peuvent atteindre une valeur 0, cependant nous prenons toutes les dispositions en terme de collatéralisation afin de stabiliser la valeur des FRMP.

## 1.4. Les cryptomonnaies peuvent n'avoir aucune valeur

Les cryptopièces FRMP peuvent n'avoir aucune valeur, cependant nous attestons que le pool de liquidité maintiendra l'équivalence en valeurs €/ \$ grâce au SAFU proposée par **NOKENA SARL** et notre **SAFU** qui équivaldra à 12,5% du montant total du pool de liquidité en BTC/USD-T/USD-C tant qu'il y aura de la liquidité dans le système de poolisation, le FRMP maintiendra sa valeurs en équivalence €/ \$. La société émettrice ne peut pas être responsable de la valeur sur le marché ou du manque de liquidité en cas de circonstances majeures listés dans les facteurs de risques section **2.0 à 6.0**. Nous ne pouvons émettre en FRMP que la quantité de valeurs collatéralisée en BTC/USD-T/USD-C.

## 1.5. Les FRMP obtenues ne sont pas remboursables

La société émettrice n'a aucune obligation de fournir aux propriétaires des cryptomonnaies ni la versation d'un remboursement des plus values en cas de départ inférieur à une année du pool de liquidité. Aucune promesse sur les futures performances ou le prix ne peut être fait. Par conséquent, récupérer son paiement ne peut être possible que dans la limite des 50 000€ disponibles auprès du SAFU de notre partenaire de gestion des flux NOKENA SARL. Les législations étrangères peuvent ne pas être les mêmes que la législation du pays de résidence du propriétaire.



# 15. Facteurs de risques

## 2. Risques blockchain et logiciels

### 2.1. Le risque du délai de la blockchain

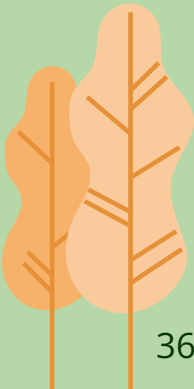
Sur les blockchains Bitcoin et Ethereum, le timing de la production des blocs est déterminé par la Proof of Work (Preuve de Travail), donc la production des blocs peut arriver à n'importe quel moment. Même si tout est fait au niveau technologique pour palier à ce problème, la société émettrice ne peut garantir le délai de transaction sur ces blockchains.

### 2.2. Risque de congestion de la blockchain

Les blockchains Bitcoin et Ethereum ont parfois des périodes d'embouteillage durant lesquelles les transactions sont mises en attente. Certaines personnes peuvent aussi spammer le réseau, pensant en tirer un avantage quelconque. Bien que l'écosystème FarmerPools palie à ce problème autant que possible, la société émettrice ne peut rien garantir à ce sujet.

### 2.3. Risques liés à la sécurité logicielle

Le concept des smart contracts (contrats intelligents) qui créent le mécanisme de création et de distribution des tokens ainsi que le protocole IOTA/Tangle et la plateforme FarmerPools, sont encore de jeunes technologies. Il n'y a aucune garantie que le processus de gestion des tokens ne connaisse aucune interruption ou erreur. Il y a un risque inhérent que le logiciel connaisse une vulnérabilité ou bug pouvant générer une perte des tokens.



# 15. Facteurs de risques

## 2.4. Risques liés aux nouvelles technologies

La plateforme, les cryptomonnaies qui seront envoyées, et toutes les choses indiquées dans ce livre blanc sont nouvelles et très peu testées sur la durée. Bien que tout soit fait pour qu'il n'y ait pas de problèmes, la plateforme et les cryptomonnaies peuvent avoir des soucis. Les propriétaires ne doivent pas compter à 100% sur la plateforme, les smart contracts ou les fonctionnalités associées à la plateforme. La technologie évolue rapidement et les outils peuvent devenir obsolètes.

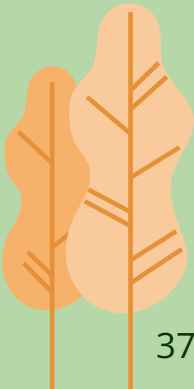
## 3. Risques sécuritaires

### 3.1. Risque de perte des clés privées

Les cryptomonnaies peuvent être conservées dans un wallet, ce qui nécessite une clé privée. La perte de cette clé entraînera la perte définitive des cryptomonnaies et l'accès au wallet. Toute personne ayant accès à la clé privée peut voler les fonds stockés sur le wallet. La société émettrice ne peut être tenue responsable si vous perdez, ou vous faites voler, votre clé privée.

### 3.2. Manque de sécurité des TOKENS

Les tokens peuvent être volés. Des pirates informatiques ou des organisations peuvent tenter d'attaquer les smart contracts. Plusieurs blockchains étant open source, il y a un risque que les smart contracts contiennent des bugs ou génèrent sans volonté des vulnérabilités. En cas d'attaque, il n'est pas possible de garantir que les cryptomonnaies ne seront pas perdues.



# 15. Facteurs de risques

## 3.3. Risques liés au cryptominage

Le protocole IOTA ne nécessitant pas de cryptominage, les risques liés au minage n'existent pas. Il est en de même du protocole Waves, qui fonctionne en Delegated Proof of Stake (preuve d'enjeu déléguée). Ce n'est pas le cas pour Bitcoin et Ethereum.

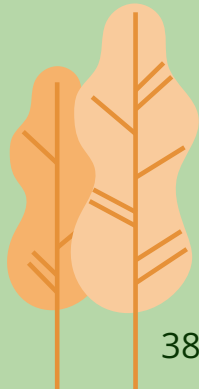
## 3.4. Risques liés aux wallets

Le wallet utilisé doit être compatible avec le token FRMP. Le propriétaire doit s'en assurer. L'utilisation du wallet officiel Waves.Exchange sur smartphone est recommandée.

## 4. Risques liés au développement de la plateforme

### 4.1. Risques liés aux parties tierces

Même si tout est fait pour qu'il n'y ait pas de problème, la plateforme utilisera du code tiers. Il n'y a pas d'assurance que le code tiers fera son travail correctement.



# 15. Facteurs de risques

## 4.2. Dépendance de la plateforme FarmerPools à l'équipe de développement

La réussite du projet, ayant également pour objectif de maintenir une position compétitive, est dépendante de la servitude et du sérieux de l'équipe de management et de développement. Une modification de l'équipe peut avoir des incidences sur le développement. La recherche pour des partenaires qualifiés et experts est intense en raison du petit nombre d'individus capables de réaliser les opérations prévues.

## 4.3. Dépendance à différents facteurs

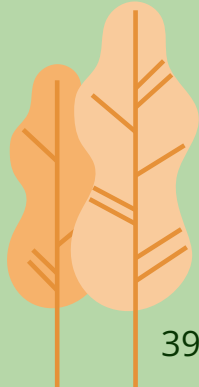
Le développement de la plateforme peut être abandonné pour diverses raisons, incluant le manque d'intérêt du public, le manque de fonds, le manque de résultats commerciaux ou le départ de membres clés.

## 4.4. Manque d'intérêt pour la plateforme

Même si la plateforme est programmée, lancée et adoptée, sa durabilité dépend de l'intérêt et de la participation des développeurs et du public. Il n'y a pas de garantie qu'il y aura suffisamment d'intérêt ou de participation.

## 4.5. Les changements sur la plateforme

La plateforme est en constante évolution. Il peut y avoir des changements dans le futur.



# 15. Facteurs de risques

## 5. Risques liés au business

- Risques de conflits d'intérêt.
- Risques juridiques.
- Risques transactionnels.
- Risques liés aux marchés émergents.

## 6. Risque gouvernemental

- Risques liés à la régulation. Échec pour obtenir, maintenir ou renouveler des licences ou des permis.
- Risques liés aux actions gouvernementales.
- Risques liés à la complexité/lourdeur des lois, réglementations et normes.
- Actions gouvernementales illégales ou arbitraires.

